

RéférenceS

Avril
2009



Appel à reconnaissance troisième session



Présentation des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux reconnus en novembre 2008



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

*Appel à reconnaissance troisième session
Novembre 2008*

*Présentation des projets territoriaux
de développement durable
et Agendas 21 locaux reconnus*

Préface

L'année 2008 a été placée sous le signe du Grenelle de l'environnement, et plus particulièrement de la mise en oeuvre opérationnelle des engagements pris en octobre 2007, après le processus de concertation qui a mobilisé les principaux acteurs concernés, notamment les collectivités locales dans le cadre de la gouvernance à 5. Ces engagements se traduisent par deux grandes lois, mais également par d'autres actions telles que la mobilisation de secteurs professionnels pour la mise en oeuvre concertée de certaines propositions ou la mobilisation des collectivités territoriales pour l'élaboration d'agendas 21 locaux, qui sont des projets territoriaux de développement durable exigeants à l'échelle du territoire.

Les collectivités locales ont en effet un rôle essentiel à jouer en la matière, par la diversité de leurs missions et de leur proximité avec les citoyens. Cette proximité leur permet d'aborder de manière concrète des enjeux complexes et de trouver des solutions pragmatiques aux nouveaux problèmes qui se posent à la société : nouvelle conception de la mobilité et baisse nécessaire de la consommation d'énergie fossile, réduction des charges de logement et hausse du coût de l'énergie, développement des énergies renouvelables et protection des paysages, développement de modes de consommation durable mais accessibles à tous...

Afin d'encourager ces dynamiques locales, un appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux a été lancé par le ministère en charge du développement durable. Il s'appuie sur le cadre de référence national adopté de manière concertée afin de guider et d'impulser les démarches locales. Mais si élaborer un agenda 21 local nécessite une méthode, il appartient à chaque territoire de trouver son propre chemin pour progresser vers la « durabilité » de son développement, dans l'objectif d'ouvrir l'avenir de ses habitants et des générations futures.

Avec cette troisième session, ce sont 32 territoires qui sont reconnus pour la qualité des projets stratégiques engagés et la cohérence des politiques menées à l'échelon local. Les trois sessions réunies représentent près d'une centaine de projets, portés par toutes les échelles de collectivités depuis les communes jusqu'aux régions, témoignant de la prise de conscience large de nouveaux modes de comportements et de décisions.

Gageons que la quatrième session de reconnaissance mettra en exergue l'accentuation de cet engouement qui dénote que le chemin vers le développement durable est certes un défi permanent mais aussi une chance à saisir.

Déléguée interministérielle au Développement durable
Commissaire générale au Développement durable



Michèle PAPPALARDO

Sommaire

Préface Sommaire

Page 7	Introduction
Page 9	Les projets des territoires reconnus
Page 10	Commune de Mellé
Page 12	Ville d'Annecy
Page 14	Ville d'Aurillac
Page 16	Ville de Balma
Page 18	Ville de Crest
Page 20	Ville de Cran-Gevrier
Page 22	Ville de Donzenac
Page 24	Ville de Feyzin
Page 26	Ville de Massy
Page 28	Ville de Nantes
Page 30	Ville de Saint-Egrève
Page 32	Ville de Villeveyrac
Page 34	Communauté de communes de l'Autunois
Page 36	Communauté de communes de l'Estuaire
Page 38	Communauté de communes des Monts d'Alban
Page 40	Communauté de communes de la Mortagne
Page 42	Communauté de communes de Véziaux d'Aure
Page 44	Communauté d'agglomération de Dieppe-Maritime
Page 46	Communauté d'agglomération Sicoval
Page 48	Communauté urbaine de Cherbourg
Page 50	Communauté urbaine du Grand Nancy
Page 52	Pays Pyrénées-Méditerranée
Page 54	Pays du Val d'Adour
Page 56	Pays des Landes de Gascogne
Page 58	Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien
Page 60	Pays d'Epinal Coeur des Vosges
Page 62	Département des Côtes d'Armor
Page 64	Département du Gers
Page 66	Département de la Haute -Vienne
Page 68	Département de la Manche
Page 70	Région Auvergne
Page 72	Région Nord-Pas de Calais
Page 77	Glossaire
Page 80	Répartition des projets reconnus en 2007 et 2008
Page 81	Agendas 21 locaux : une démarche, des références, des expériences

Introduction

Le développement durable est une équation d'enjeux divers et complexes, qui doit se traduire par des actions concrètes à tous les échelons.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a lancé en 2008 un troisième appel à reconnaissance à destination des territoires afin de soutenir leurs efforts pour mettre en place des stratégies de développement durable exigeantes à la fois en termes de contenu et de démarche.

Les acteurs locaux peuvent s'appuyer sur un outil commun mis à leur disposition qui précise les principes généraux lors de l'élaboration et de la mise en place d'un projet territorial de développement durable : « le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Celui-ci mentionne cinq finalités à atteindre :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- la stratégie d'amélioration continue,
- la participation,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité des approches,
- l'évaluation partagée.

Les collectivités ou leurs groupements qui ont construit un projet global de territoire sur la base des principes du développement durable peuvent en demander la reconnaissance nationale au regard de ce cadre de référence.

C'est ainsi que les 32 projets présentés dans ce document ont été examinés en réponse aux questions suivantes :

- le projet prend-il en compte les cinq finalités du développement durable ?
- le projet est-il conduit selon une démarche rigoureuse et partagée ?
- le projet est-il global, c'est-à-dire concerne-t-il l'ensemble du territoire et l'essentiel des politiques de la collectivité ?
- le projet présente-t-il des assurances quant à sa mise en oeuvre effective ?

Ces projets témoignent d'une nouvelle volonté politique et de la richesse des approches et des actions menées à l'ensemble des échelons territoriaux : communes, villes, structures intercommunales, pays, départements et régions.

Ce document a pour objectifs de présenter les projets reconnus avec leurs principales caractéristiques et avec la spécificité de mettre en avant le regard des experts. Il constitue également un recueil d'exemples, à destination des autres collectivités intéressées à développer leurs démarches et à prendre conscience des diverses possibilités d'intégration du développement durable dans la gestion quotidienne de leur territoire.

Les projets des territoires reconnus

Contexte

Démarche

Le regard des experts

Quelques exemples d'actions

Commune de Mellé

Contexte

De la valorisation du patrimoine local au développement durable

Mellé est une petite commune du Pays de Fougères et de la Communauté de communes de Louvigné du Désert en Ile-et-Vilaine. Confrontée à une diminution démographique, la commune de Mellé cherche à se rendre plus attractive par l'amélioration du cadre de vie, la valorisation des patrimoines bâtis et naturels ainsi que le développement du tourisme.

La commune mène depuis 15 ans un projet global de valorisation du patrimoine et de développement local. Cela se traduit par des réalisations originales en matière de réhabilitation, d'animation et d'éducation au patrimoine rural : création de logements sociaux dans des bâtiments d'époque, association de la population à l'accueil des touristes, réorganisation de la circulation piétonne, création d'un centre d'interprétation du patrimoine bâti et paysager (Maison Pierres et Nature) et d'un circuit pédestre d'interprétation. L'ensemble de ces actions a obtenu plusieurs récompenses.

Ces dernières années, la commune a souhaité associer préservation du patrimoine et de l'environnement, intégrer les problématiques de consommation énergétique, de gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement. Toutes les actions déjà entreprises ont été repensées et intégrées dans le cadre d'un agenda 21 local, qui a obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir » en 2007.

Démarche

Un pilotage politique très engagé, pour un programme proche des habitants

La réalisation du diagnostic a été confiée à l'association nationale « Notre Village » appuyée par une association locale. La préparation du programme d'action et sa mise en œuvre ont été assurées par un comité de pilotage composé d'une dizaine de personnes. Les habitants de Mellé ont ensuite été conviés à s'exprimer au cours de réunions publiques sur le diagnostic et le programme formalisé. La participation des citoyens se fait également de façon informelle à l'occasion de rencontres individuelles lors de la préparation d'un projet.

La démarche, portée essentiellement par le Maire et son équipe municipale convaincus et engagés depuis l'origine, a permis à la commune de concevoir un plan d'action à la fois ambitieux et en lien étroit avec la population. La maîtrise d'ouvrage relève essentiellement de la commune, mais de nombreux partenaires techniques et financiers sont associés : Ademe, Conseil général, Conseil régional, associations, entreprises...



**Un centre
d'interprétation pour
valoriser l'histoire
locale et ses acteurs**

L'espace muséographique créé pour représenter le patrimoine rural utilise une scénographie ludique et interactive. Les thèmes développés sont variés et transversaux : les légendes, la géologie, l'eau, le granit, le paysage agricole, le bocage, les voies de communication, l'implantation de l'habitat, l'origine des paroisses rurales, la vie dans les bourgs, la vie dans les campagnes, les hameaux, le petit patrimoine, la maison rurale du 16ème au 20ème siècle.

Commune
de Mellé
(35)
Bretagne



Population : 675 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 15.4 km²

Date du plan d'action :
5 novembre 2007
Période de mise en œuvre :
2007-2010

développement

durable



Le regard des experts

Valoriser et innover

Le programme d'action vise essentiellement à accroître l'attractivité de la commune, tout en touchant également d'autres domaines :

- la biodiversité (plantations de haies bocagères sur talus, création d'un refuge à papillons, remise en état d'un ancien lavoir),
- l'amélioration du cadre de vie (circuit d'interprétation, animation de Noël),
- la valorisation du patrimoine (réhabilitation d'un ancien lavoir).

Les actions de reconquête paysagère ont permis indirectement de sensibiliser les agriculteurs au développement durable.

Certaines actions sont ambitieuses pour une petite commune comme la réhabilitation de bâtiments industriels en résidences d'artistes. Ce projet servira de plateforme technique pour tester la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

La réalisation d'un lotissement aux normes HQE à proximité du bourg est également envisagée, dans le souci d'assurer une continuité entre le « centre bourg » aux caractéristiques patrimoniales et l'accueil d'habitats contemporains qui valorisent et préservent les paysages.

Plusieurs actions soulignent les efforts de la commune pour une gestion responsable, principalement en lien avec l'énergie et l'environnement : bilan énergétique des bâtiments communaux, achat de produits éco-responsables pour le fleurissement de la commune.

Quelques exemples d'actions

Être une commune exemplaire au sein de l'intercommunalité et du Pays

Afin de créer un effet de dissémination vers les communes avoisinantes, l'effort a aussi porté sur la diffusion des pratiques de la commune : site internet Pierres et Nature, réalisation de dépliants pour des expositions. L'« Événementiel estival 2008 », projet global de valorisation du patrimoine et de développement local, se traduit ainsi par des actions de sensibilisation, sous forme de jeux et d'énigmes visant à découvrir le fleurissement, la faune du bourg, ou encore la station d'épuration.

Exposer ses jardiniers

« Hortus Photographicus » est une exposition originale composée d'une série de 46 portraits « géants » de jardiniers habitant la commune. De juin à octobre, elle a offert la possibilité de découvrir les jardiniers locaux, à travers un itinéraire ponctué de différents portraits et de citations relevées lors de conversations entre le photographe et le modèle. Cette exposition répond à la fois aux finalités d'épanouissement des citoyens et de cohésion sociale.



L'aménagement L'paysager « Bourg Jardin »

Le concept, mis en œuvre d'octobre 2007 à juin 2008 par un architecte urbaniste, vise à proposer des espaces verts dans une démarche globale de développement durable. Il s'agit de végétaliser le bourg, très marqué par le minéral, en plantant sur son ensemble une trame de graminées, de lierres et d'arbres. Des fleurs d'embellissement ont également été plantées en pleine terre afin de réduire le nombre de jardinières, gourmandes en eau et en entretien.

Un livret regroupe les aménagements représentatifs et propose aux habitants des gestes simples pour économiser l'eau, réduire l'entretien et aménager ou réaménager naturellement son jardin.

Ville d'Annecy

Contexte

De l'image d'une ville proche de la nature vers une démarche de développement durable

Ville centre d'une agglomération de plus de 137 000 habitants, Annecy est nichée entre le lac et les montagnes environnantes. La ville est traversée par plusieurs cours d'eaux qui lui confèrent une dimension aquatique riche d'un point de vue écologique mais fragile du fait de pollutions accidentelles (trafic routier notamment). Le massif forestier du Semnoz, qui surplombe la ville, est un lieu privilégié de reproduction pour les oiseaux et mammifères et c'est aussi un lieu de détente pour les habitants. Annecy profite d'une bonne dynamique économique, grâce notamment à ses activités de services et du tourisme qui peut se traduire, en période estivale, par une surfréquentation de la vieille ville et des bords du lac. Consciente de son patrimoine naturel et paysager exceptionnel, la ville d'Annecy a souhaité s'engager dans une démarche éco-citoyenne en élaborant un document de programmation qui dépasse le strict champ environnemental. La démarche fait suite au lancement quasi-conjoint de la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et d'un état initial de l'environnement, préalable à la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Démarche

L'association de nombreux acteurs pour construire l'Agenda 21

A partir de 2004, Annecy a lancé l'élaboration de son Agenda 21 avec l'aide d'un bureau d'études. Elle a associé un grand nombre de parties-prenantes : élus, agents de la ville, associations, chefs d'entreprises et habitants. Un premier diagnostic bibliographique s'est enrichi avec élus et techniciens, notamment au cours de deux séries de séminaires. En janvier 2006, sur la base du document validé par le Conseil municipal, une première série d'enjeux a été proposée. Celle-ci a été complétée par les échanges avec les acteurs de la ville, les acteurs associatifs et économiques et les habitants dans le cadre d'ateliers participatifs ou de réunions publiques de réflexion sur les actions à mettre en œuvre. A la fin de l'année 2006, une réunion publique finale rassemblant partenaires locaux et habitants a permis de présenter les actions retenues par les élus.

A l'issue de la publication, la première action a consisté à recruter le « Chef de Projet Développement Durable / Agenda 21 » dont la mission essentielle est d'engager, suivre et évaluer le programme. Arrivé en juillet 2007, il est directement rattaché au Directeur Général des Services.



Une concertation participative et constructive

7 thèmes ont chacun fait l'objet d'une réunion riche d'enseignements avec les partenaires associatifs et acteurs locaux, puis de deux réunions publiques avec les habitants. Au total, environ 200 personnes ont participé à la définition de 300 propositions concrètes.

Ville
d'Annecy
(74)
Rhône-Alpes



Population : 52 000 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 16 km²

Date du plan d'action :
26 mars 2007
Période de mise en œuvre :
2007-2014

développement



durable



Le regard des experts

Des actions qui dépassent le cadre des pratiques municipales

Des progrès importants sont attendus dans les pratiques internes de la municipalité (sensibilisation et plan de formation des agents, politique d'achats durables, plan de déplacements) et plus particulièrement en matière d'économies d'énergie (développement de la qualité énergétique et environnementale des bâtiments de la ville et des aménagements urbains et paysagers).

De nombreuses actions concernent également les transports : plan de déplacement urbain avec le développement des transports doux et de l'inter-modalité et réduction des nuisances liées à la livraison des marchandises (plateforme de dégroupage). L'éducation au développement durable est largement valorisée avec notamment des actions de sensibilisation des acteurs du tourisme (label des opérateurs touristiques durables) et des entreprises (club des « ambassadeurs d'Annecy, ville durable », soutien au développement du commerce équitable et éco-responsable).

Quelques exemples d'actions

Un séminaire des élus du comité de pilotage pour établir un diagnostic interne de la gestion municipale

Ce séminaire proposait aux élus des grilles détaillant un certain nombre de questions à se poser pour dégager des enjeux du territoire. 15 principes de développement durable divisés en critères ont été classés, sur une échelle de valeur allant de -1 (situation ou pratique contraire au principe de développement durable) à +2 (situation ou pratique très favorable). Par exemple, pour le principe « Réparation et restauration de l'environnement » et le critère « aménagement du territoire » la question était « Y a-t-il une politique foncière visant à limiter l'étalement de l'espace urbain ? ». L'ensemble du questionnaire a permis de faire ressortir la nécessité d'une amélioration des connaissances et le développement des responsabilités des agents ainsi qu'un meilleur calibrage des projets et de leur suivi.

Une cartographie par thermographie infra-rouge et une politique de maîtrise de l'énergie

Depuis l'automne 2008, les habitants voient sur une carte au sol leur habitation coloriée selon la classe de déperditions de chaleur à laquelle elle appartient. Cette information est complétée par la mise en place d'un site internet, permettant de zoomer sur la toiture désirée. Cette démarche sera accompagnée par la mise en place d'une politique globale de l'énergie menée par les élus de la ville : définition du niveau d'accompagnement méthodologique et financier envers les personnes souhaitant s'engager dans des travaux d'isolation de leur logement ou de leur commerce.



La sensibilisation des agents

- le *Flash Mag*, lettre mensuelle, est glissée avec le bulletin de salaire des agents. Il contient une brève Agenda 21, une information pratique, un chiffre clé ou un geste pour devenir un écoagent.

- trois à quatre fois par an, le *Mag Mairie*, à destination des agents municipaux, contient environ une demi-page dédiée à l'Agenda 21 et aux actions mises en place.

- une rubrique sur l'Intranet fait écho des éléments traités par le service Agenda 21.

Ville d'Aurillac

Contexte

Coordonner les projets de la ville au sein du territoire d'Aurillac

Aurillac, commune centre de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et du Pays d'Aurillac, préfecture du Cantal, a longtemps été une ville commerçante importante et prospère. La faiblesse des axes de communication et l'installation progressive des supermarchés en périphérie ont peu à peu isolé la ville, provoquant le ralentissement de son activité.

Le territoire rural est marqué par une activité d'élevage importante qui se structure autour d'un pôle agroalimentaire regroupant producteurs et industriels. Le tourisme possède une marge de progrès importante qui reste à valoriser.

Après la réalisation de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable en 2005, la ville a souhaité amplifier la portée des actions en cours et systématiser la prise en compte du développement durable dans son projet de territoire. Pour ce faire, les élus se sont tournés vers l'agenda 21, outil qui répond aux trois axes de réflexion de la ville : orienter les actions dans le sens du développement durable, favoriser la démocratie participative et impulser un nouveau management. L'Agenda 21 permettra également de s'insérer dans les projets structurants existants au niveau de la CABA et de la Région Auvergne.

Démarche

Une démarche exemplaire construite avec tous les partenaires de la ville et mobilisant les habitants

Aurillac a engagé une réflexion pour la mise en place d'un agenda 21 dès le printemps 2006. La participation des acteurs du territoire a été forte en phase d'élaboration. Au cours du diagnostic participatif, conduit par un bureau d'études sur six mois, trois groupes de travail (acteurs locaux, services municipaux et conseils de quartier) ont débattu collectivement sur 500 propositions. Suite à l'élaboration de la stratégie, les acteurs locaux ont formalisé leur soutien en signant une Charte, témoin de leur engagement et de celui de la ville.

Pour donner corps à l'Agenda 21, le programme d'action intègre des actions existantes qui participent déjà au développement durable. Cette valorisation des actions actuelles permet d'ancrer dans les esprits ce qu'est le développement durable et de rendre ce principe plus accessible à la population.



Réunir autour d'un projet commun

L'Agenda 21 a permis de mettre en cohérence dans un cadre structuré et argumenté les attentes de la population et les actions des services de la ville menées jusqu'alors de manière ponctuelle. Le maire espère ainsi, par l'intermédiaire des partenariats développés, que l'Agenda 21 soit le vecteur d'une prise de conscience plus large, notamment de la part de la CABA. Enfin, l'Agenda 21 a été l'occasion de réunir pour la première fois différents partenaires autour d'un projet commun.

Ville d'Aurillac
(15)
Auvergne



Population : 32 000 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 28.76 km²

Date du plan d'action :
23 janvier 2008
Période de mise en œuvre :
2008-2013

développement



durable



Le regard des experts

Un programme d'action opérationnel qui couvre un large territoire, de nombreuses thématiques et un public diversifié

Le programme d'action porte sur le respect de la biodiversité, la préservation des ressources, la diffusion des énergies renouvelables, le développement de la cohésion et l'adoption de modes de consommation plus responsables. Son périmètre est large puisque certains projets de la CABA et de la région Auvergne sont repris pour une plus grande cohérence. Un grand nombre d'actions a été prévu dans le cadre de l'évolution des compétences des agents en matière de développement durable et de gestion interne éco-responsable.

Les actions de sensibilisation touchent également d'autres publics : les agriculteurs (diagnostic des pratiques agricoles pour diminuer les intrants), les artisans (formations professionnelles avec l'Architecte des Bâtiments de France pour utiliser les techniques anciennes), les copropriétaires et syndicats (incitation aux économies d'énergie par la mise en place de système collectif de chauffage et à la récupération d'eau), les commerçants (sensibilisation aux produits fermiers « Bienvenue à la ferme »), etc.

Quelques exemples d'actions

Les technologies de l'information au service de l'Agenda 21

Lors de la formalisation et de l'écriture du plan d'action, la ville a souhaité donner la possibilité d'une interaction à distance aux partenaires. Ainsi, en phase de validation des fiches projet par les différentes instances compétentes, la ville a ouvert un blog pour permettre à chacun des acteurs de visualiser l'état d'avancement des projets et actions dont il est maître d'ouvrage ou partenaire. Il était ainsi possible de réagir, modifier les fiches et de visualiser les modifications ou ajouts des partenaires en temps réel.

Une approche globale dans la filière construction

L'intégration des principes de développement durable dans la filière construction est appréhendée à différents niveaux :

- promotion d'une approche environnementale de l'urbanisme,
- mise en place d'un dialogue avec l'Architecte des Bâtiments de France pour concilier préservation du patrimoine et équipements en énergies renouvelables,
- création d'un centre de ressources sur les énergies renouvelables et la qualité environnementale des bâtiments,
- renforcement de la sensibilisation et la formation des professionnels,
- réalisation d'aménagements Haute Qualité Environnementale, etc.



L'éco-responsabilité dans la diffusion du plan d'action

Pour modérer les consommations, Aurillac a réduit l'édition de l'Agenda 21 en n'éditionnant qu'un poster reprenant un visuel photographique en recto et les éléments déterminants de la démarche en verso. Naturellement, l'édition est réalisée sur du papier recyclé, comme pour l'ensemble des éditions de la ville.

Afin de proposer une présentation originale et plus accessible à tous publics, la ville d'Aurillac a décidé de réaliser un film. Tous les autres documents de présentation de la démarche, les fiches projets du plan d'action, le film Agenda 21, une revue de presse sont dématérialisés et présentés sur un site internet contenu dans une clef USB en bois.

Pour ne pas exclure de l'information les personnes n'ayant pas d'accès informatique, l'ensemble des éléments est disponible sur demande à la mission Agenda 21.

Ville de Balma

Contexte

Une ville marquée par le développement de l'agglomération toulousaine

Balma appartient à la première ceinture de l'agglomération toulousaine. Sa proximité avec la quatrième commune de France, sa surface de terrains disponible et son cadre de vie lui confèrent attractivité et dynamisme. Dans un contexte de croissance démographique et d'étalement urbain, la ville souhaite poursuivre l'accueil de population tout en maintenant une qualité de vie, tel que le prévoit le projet de l'agglomération par la densification urbaine.

La ville de Balma a décidé de mettre en œuvre une politique de maîtrise de son urbanisation, traduite dès 2005 dans son PLU ainsi que dans de nombreuses actions : aménagements publics, pistes cyclables, transport en commun en site propre, projet cœur de ville, ou encore intégration de la qualité environnementale dans les projets de zones d'aménagement concerté. Afin de consolider ses orientations en faveur du développement durable, la ville de Balma a souhaité s'engager dans une démarche globale et opérationnelle à travers un agenda 21 local. Celui-ci permet de répondre à deux enjeux :

- formaliser les politiques de développement durable du territoire dans un ensemble cohérent,
- faire le point sur les pratiques engagées, en concertation avec les habitants, et ainsi définir les axes d'amélioration, ou les nouveaux axes de travail à engager.

Démarche

Une démarche, trois modes de concertation

La démarche de l'Agenda 21 s'est largement appuyée sur la concertation citoyenne. Pour cela, trois modes de concertation ont été mis en œuvre : les « Ateliers 21 », les forums et les enquêtes.

Les Ateliers 21 sont composés d'habitants volontaires de Balma et d'élus. Ils se sont réunis à chaque étape de la démarche et constituent le groupe de réflexion au cœur de l'Agenda 21.

Trois forums grand public ont été organisés. Ils ont permis d'informer les habitants et d'élargir le champ de la concertation à chaque étape clef de la démarche. Trois enquêtes auprès des habitants et des entreprises ont été réalisées en amont de ces forums sur différentes thématiques.

Enfin, un comité de pilotage a été constitué de membres des Ateliers 21 et d'élus.

Lutter contre un développement urbain à fort impact environnemental

L'urbanisation sur Balma a longtemps été réalisée sur un modèle pavillonnaire. Celui-ci, consommateur d'espace, banalise les paysages, entraîne la multiplication des voiries et rend difficile l'organisation et l'utilisation des transports en commun. La densification et la prise en compte des dimensions sociales et environnementales sont alors nécessaires. Cet aménagement du territoire est réalisé en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse : 18 000 habitants s'installent chaque année dans l'agglomération.

Ville
de Balma
(31)
Midi-Pyrénées



Population : 14 000 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 16.59 km²

Date du plan d'action :
20 décembre 2007
Période de mise en œuvre :
2008-2013

développement



durable



Le regard des experts

Répondre aux principaux enjeux du territoire par la densification urbaine, le développement des transports en commun et la mixité sociale

De nombreuses actions visent à agir localement et en cohérence avec des problématiques plus globales de l'agglomération toulousaine, en particulier en matière :

- de gestion de l'étalement urbain,
- de transport (amélioration des transports en commun à destination des communes périphériques),
- de logement, et notamment social ce qui est à souligner dans une commune à majorité résidentielle.

Dans la continuité de la participation des habitants à la démarche d'élaboration de l'Agenda 21, l'Homme est au cœur du projet. De fait, beaucoup d'actions participent directement ou indirectement à l'amélioration du cadre de vie à travers le renforcement du partage de moments de vie, la promotion des pratiques sportives et culturelles, le maintien de l'identité naturelle de la ville de Balma.

Balma vise l'exemplarité de la ville et la modification des comportements des entreprises, des associations et des habitants. Insérer des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics en intégrant les objectifs de développement durable dans l'objet même des marchés, mettre en place une charte de qualité pour les entreprises qui veulent s'installer, favoriser les actions pédagogiques dans les écoles et les associations, sont quelques exemples parmi les nombreuses actions prévues.

Quelques exemples d'actions

La participation citoyenne dans le suivi des actions

Dans un objectif de transparence et de pédagogie, il est proposé d'ouvrir les instances de pilotage de certaines actions aux habitants ayant participé à la réflexion sur l'Agenda 21. Il s'agit de faire découvrir à des citoyens la réalité des modes de décision de l'action publique, en toute transparence. Ainsi, deux habitants seraient des témoins invités de manière systématique aux instances de pilotage de ces actions.

Créer un logement temporaire pour aider les personnes en difficulté : un effort en matière de solidarité

L'objectif est de donner les moyens aux familles de retrouver une stabilité à moyen terme en proposant aux personnes en difficulté des conditions de logement « ordinaires ». L'action porte à la fois sur le bâti et sur l'accompagnement social individuel des familles. Dans un premier temps, le type de logement développé portera sur des chambres individuelles, gérées dans le cadre d'une résidence sociale. Dans un deuxième temps, la ville étudiera la possibilité de construire (ou réhabiliter) un ou plusieurs logements à destination de familles.



Une dynamique de développement qui favorise la lutte contre le changement climatique

Dans sa stratégie de développement économique et pour répondre à la demande, la ville de Balma souhaite accroître son parc d'entreprises. Le manque de savoir-faire sur les nouveaux métiers de la construction durable ne permet pas aujourd'hui de répondre à la totalité des demandes. Une zone d'activités dédiée à ces nouveaux métiers pourrait donc répondre à cette problématique. Cette zone doit être conçue à l'image des pôles de compétitivité en proposant une mise en réseau des activités de production, de formation et de recherche. Les aménagements de cette zone devraient eux-mêmes répondre à un haut niveau d'exigence environnementale.

Ville de Crest

Contexte

Un agenda 21 pour répondre localement aux problématiques du développement durable

La ville de Crest se situe dans la vallée de la Drôme, entre Drôme provençale et Parc naturel régional du Vercors, au croisement du Dauphiné, des Alpes et de la Provence. À une trentaine de kilomètres de la gare TGV de Valence et de l'autoroute de la vallée du Rhône, Crest est confrontée, comme bon nombre de bassins de vie qui se sont développés à proximité de grandes agglomérations, aux inconvénients liés à l'influence de zones urbaines proches, ainsi qu'à des conflits d'usage en matière d'aménagement du territoire et d'étalement de l'habitat.

La ville mène depuis plusieurs années une réflexion sur le développement durable et la structuration du territoire à travers l'élaboration d'une charte concertée avec les habitants, pour un projet de développement urbain « CREST 2000-2020 », qui aura servi de base de réflexion au Plan Local d'Urbanisme. La ville a souhaité poursuivre la réflexion engagée par son engagement, en octobre 2000, dans la rédaction d'un agenda 21 local. Au travers de la démarche agenda 21, la ville a voulu également répondre localement aux problématiques actuelles (réchauffement climatique, inégalités sociales, augmentation de la population) grâce à des objectifs précis : maîtriser l'urbanisation progressive, gérer les ressources, aménager les zones d'activités économiques, construire une politique d'action sociale, maintenir la qualité de vie, pérenniser la concertation.

Démarche

Une démarche transversale portée par les élus et les habitants

Le diagnostic du territoire s'est effectué de décembre 2002 à avril 2003 dans le cadre d'un Forum, représentatif de l'ensemble des composantes du territoire, qui lui-même a donné naissance à de nombreux outils de concertation et de communication : des enquêtes téléphoniques auprès des habitants et des acteurs économiques de la ville, des ateliers participatifs autour de sept thématiques pour élaborer des propositions d'actions, des sessions de formation des agents municipaux et des élus, une enquête de validation des propositions d'actions auprès de la population.

La démarche de formation des agents municipaux sur le thème du développement durable a permis de développer une véritable culture commune, tout en faisant émerger un certain nombre de propositions d'actions. L'immersion de l'ensemble des élus et des services municipaux dans le projet s'est traduite par une démarche transversale, qui, couplée à la concertation avec la population et les principaux acteurs locaux (associations, mission locale), a conduit à la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux mais réaliste.

L'implication des services techniques dans la démarche

L'appropriation du concept de développement durable par les agents municipaux s'est traduite par une démarche transversale pour l'application de son Agenda 21. Cette transversalité s'est traduite par des actions concrètes au quotidien, spécifiques dans chacun des services de la ville :

- services administratifs : collecte sélective, utilisation de papier recyclé, climatisation passive,
- service entretien : utilisation de produits biodégradables,
- service espaces verts : choix de plantes persistantes et rustiques, paillage minéral, économies d'eau, formation à la gestion différenciée, etc.

Ville de Crest
(26)
Rhônes-Alpes



Population : 8 074 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 23 km²

Date du plan d'action :
juin 2006
Période de mise en œuvre :
permanente

développement



durable



Le regard des experts

Des actions centrées sur l'aménagement urbain et les services au public

Le diagnostic de l'Agenda 21 a eu pour objectif d'évaluer la contribution des actions et politiques de la ville au développement durable. L'évaluation de la ville s'est faite au regard d'un recensement de 134 actions ou pratiques communales proposé par Rhônalénergie-Environnement (établi à partir d'expériences de dizaines de villes européennes engagées dans des agendas 21). Le diagnostic de la ville de Crest a permis de pointer, en termes de développement durable, ses points forts (politique de développement économique, actions sociales) comme ses points faibles (l'environnement, l'écocitoyenneté, les services urbains, les démarches participatives).

Découlant du diagnostic, le plan d'action issu de la démarche suit une stratégie globale qui concerne l'ensemble des compétences de la ville autour de sept grandes thématiques : aménagement urbain, action sociale, développement économique et touristique, qualité de vie, déplacements et stationnement, gestion des ressources, information, communication et concertation.

De nombreuses actions accomplies ou en projet concernent l'aménagement urbain (restauration du patrimoine bâti, création de pistes cyclables, acquisition de véhicules propres) et les services au public (espaces de jeux, affichage, navette pour personnes à mobilité réduite, améliorations des sites d'apport volontaire).

Quelques exemples d'actions

Le festival du film intergénérationnel

Depuis 2006, une association, en partenariat avec la ville de Crest, propose un festival du film intergénérationnel. La deuxième édition s'est déroulée en 2007. Le festival a reçu une récompense dans le cadre de la semaine bleue (semaine nationale des personnes âgées). Il s'agit d'une initiative intéressante pour traiter des relations intergénérationnelles (projection d'une quinzaine de films sur une thématique, débats et rencontres professionnelles).

Des actions en faveur de l'insertion

De manière globale, la ville multiplie le recours aux associations d'insertion pour ses projets : débroussaillage et entretien des berges, aménagement des calades, réhabilitation du patrimoine, chantiers d'espaces verts, création de jardins familiaux.



Un ambassadeur du tri pour diffuser la collecte sélective

Suite au constat d'une faible performance de la collecte sélective dans les quartiers d'habitat social, la collectivité réinterroge ses techniques de communication et les adapte au public.

Les supports écrits sont remplacés par une transmission orale de l'information via l'intervention d'un ambassadeur du tri lors des réunions de quartier avec les élus. Cette action témoigne du souci d'adaptation des pratiques de la ville de Crest.

Ville de Cran-Gevrier

Contexte

Elargir le champ d'actions d'un programme environnemental abouti

Cran-Gevrier, née du regroupement de deux hameaux au début du siècle dernier, est aujourd'hui une ville de plus de 17 000 habitants. Mosaïque de quartiers ayant leurs propres identités et histoires, cet ancien faubourg industriel du bassin annecien est traversé par d'importantes voies de circulation (autoroute, voie de contournement et voie d'accès d'Annecy, voie ferrée).

Il y a une douzaine d'années, la ville s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Communal d'Environnement (PCE), qui a abouti en 2004 à initier la démarche d'un Plan Communal de Développement Durable.

La stratégie adoptée révèle l'Agenda 21 comme un choix politique de réinterrogation de la politique communale. Alors que certaines actions relèvent de l'évolution de pratiques actuelles (gestion des espaces verts), d'autres ont été initiées par l'Agenda 21 : développement d'un pôle bio, lancement d'une campagne sur la propreté urbaine, valorisation de la faune et de la flore locales.

Démarche

Une démarche de construction participative remarquable pour un projet pragmatique

Après un état des lieux réalisé en interne par les services municipaux, la ville a mis en place de mars 2005 à avril 2007 des moyens variés de consultation des acteurs et de la population pour établir un pré-diagnostic :

- questionnaire pour faire ressortir les premières attentes,
- forums amenant progressivement la population à définir ses objectifs,
- ateliers participatifs de rédaction des fiches « actions ».

La mise en débat de ce pré-diagnostic dans le cadre de différentes commissions (municipales, de concertation, des jeunes et forums) l'a fait évoluer vers un diagnostic partagé.

La démarche a été clôturée par le questionnaire « 40 actions en germe, à vous de choisir ». Largement diffusé, il a permis à la population de s'exprimer de façon aisée et a constitué une aide à la décision politique sur le choix des actions à retenir.

Le projet retenu est pragmatique. Certaines actions sont déjà mises en œuvre, les moyens étant déjà opérationnels. D'autres, plus ambitieuses nécessitent de trouver des financements complémentaires.



Etre pragmatique pour répondre aux besoins de logements et de développement économique

La disponibilité foncière est relativement faible à Cran-Gevrier.

L'enjeu de l'aménagement durable de la ville réside principalement dans la possibilité de répondre aux besoins, dans le respect de la qualité environnementale et sociale et dans des espaces contraints. Des procédés techniques apportent déjà des éléments de solution, comme la végétalisation des toitures, le développement des plantations à fort ombrage, etc.

Ville de Cran-Gevrier (74) Rhône-Alpes



Population : 17 450 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 4.8 km²

Date du plan d'action : juillet 2007
Période de mise en œuvre : 2007-2015

développement



durable



Le regard des experts

La méthode participative à pérenniser ; la forte dimension sociale du programme

La méthode participative a permis la mise à jour de l'Agenda 21. Pour continuer, le site web de la ville va être utilisé : information, questionnaires interactifs proposés régulièrement. La ville espère ainsi élargir la participation citoyenne, au-delà des instances de concertation déjà existantes. Les impacts concrets des actions mises en œuvre vont concerner de nombreux thèmes, notamment la biodiversité, les transports, l'environnement et la qualité de vie, ainsi que l'emploi et la cohésion sociale.

La dimension sociale est le point fort du programme : favoriser la tolérance, la convivialité et le civisme, mais également les rencontres et les échanges entre les habitants, avec par exemple la découverte ludique des quartiers, ou des animations populaires autour du conte et de l'expression orale.

Quelques exemples d'actions

Pour mobiliser : laisser l'utopie s'exprimer

Invités à « dessiner la ville de demain », les habitants ont tout d'abord exprimé collectivement leurs doléances lors d'un premier forum, ce qui a donné naissance à des affiches où les slogans avaient été particulièrement travaillés pour marquer les esprits. Puis le deuxième forum, intitulé « de l'utopie aux objectifs », a permis de proposer des objectifs concrets pour le développement durable de la ville et des pré-projets.

Durant le troisième forum, intitulé « des objectifs à la réalité de Cran-Gevrier et à l'action », les groupes de travail ont enrichi leurs pré-projets en auditionnant des experts. Des fiches-actions ont alors été élaborées.

Des animations mensuelles autour des gestes éco-responsables

Il s'agit de maintenir l'intérêt et l'engagement des citoyens autour de la valorisation de gestes éco-responsables. Une communication générale a été initiée, portant sur sept gestes « verts » simples à adopter. Ils sont présentés via différents supports : site internet de la ville, plaquette papier et stands tenus par la ville lors de manifestations.

En outre, le Comité Communal de Concertation et certains citoyens proposent des animations plus spécifiques, organisées mensuellement.



Quelques exemples d'animations mensuelles autour des gestes éco-citoyens

- l'empreinte écologique :
j'évalue mon empreinte sur la planète à l'aide d'un quizz interactif

- les économies d'énergie :
je veille à ma consommation

- les achats bio :
j'achète « responsable »

- les déchets :
je trie, je recycle

- les déplacements doux :
je bouge écolo

Ville de Donzenac

Contexte

Un projet ambitieux

Petite collectivité rurale de 2 310 habitants, située dans la campagne corrézienne, la ville de Donzenac s'est engagée en 2007 dans la réalisation d'un agenda 21 local, aboutissement d'une prise de position de longue date en faveur du développement durable.

Le Conseil municipal a opté pour une démarche fonctionnaliste, au travers d'actions concrètes (travaux d'assainissement, aménagement paysager, restructuration du groupe scolaire, rénovation du patrimoine bâti, traitement des déchets), afin de créer une véritable solidarité des habitants et des élus autour d'un projet ambitieux.

L'objectif est de conforter une politique territoriale de développement durable grâce à une construction progressive et partagée.

Démarche

Un processus pragmatique

La ville de Donzenac, engagée depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable, a souhaité mettre en lumière et accentuer sa démarche par la mise en oeuvre d'une Charte « Notre Village Terre d'Avenir », outil développé par l'association nationale « Notre Village » et adapté aux petites communes. Soucieux de préserver un engagement et une émulation continus de ses citoyens en faveur du développement durable, le Maire et son équipe organisent périodiquement des réunions publiques. Ainsi, le plan d'action, loin d'être figé, est continuellement enrichi, ce qui permet à la commune d'avancer progressivement vers les objectifs qu'elle s'est fixés.

En se dotant d'un agenda 21 local, la ville de Donzenac a souhaité :

- sensibiliser les habitants, toutes générations confondues, à la question du développement durable,
- mettre en place une politique de développement durable grâce à un document support, centralisateur et transversal,
- ancrer la démarche participative dans les pratiques de gestion locale en associant étroitement la population et les différents acteurs de la vie locale à l'élaboration puis à la conduite de l'Agenda 21.

Une solidarité entre Bourgs et villages autour du développement durable

L'amélioration du cadre de vie, de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires dépasse le cadre de la mise en place de l'Agenda 21 et les limites communales de Donzenac en constituant un véritable mode de gestion locale. Depuis 1995, des actions s'inscrivant dans l'esprit de développement durable ont été entreprises avec la mise en place d'un service de transport communal à destination des personnes âgées isolées, leur permettant, une fois par semaine, de venir remplir leurs obligations et effectuer leurs démarches dans le bourg.

Ville
de Donzenac
(19)
Limousin



Population : 2 310 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 24 km²

Date du plan d'action :
novembre 2007
Période de mise en oeuvre :
2007-2017

développement



durable



Le regard des experts

Développer la solidarité entre citoyens

La Charte fixe trois objectifs essentiels à la ville de Donzenac :

- communication et information par le biais de plusieurs supports (site internet, journal local et affichage dans la commune),
- participation de la population à la prise de décision,
- sensibilisation du public et des scolaires grâce aux diverses actions en faveur du développement durable.

Il en découle une politique territoriale de développement durable axée sur la notion de « Bien vivre ensemble », qui fait une large place à la solidarité entre citoyens et à une meilleure gestion des ressources. Ainsi, des réalisations sont attendues en termes d'aménagement d'aires de co-voiturage, dans la poursuite du dispositif « Pédibus » visant à limiter la circulation automobile dans les rues de Donzenac. Les scolaires sont associés par le biais d'un projet écocitoyen porté par l'école. Les spécificités d'une petite commune rurale et les besoins de sa population sont également pris en compte avec la mise en place attendue d'un service de soins infirmiers à domicile.

Quelques exemples d'actions

Des enfants impliqués dans la valorisation de transports alternatifs

Afin de sensibiliser les enfants et les parents à l'utilisation de modes de transports alternatifs, et ainsi réduire les nuisances occasionnées par la circulation, la ville a mis en place à la rentrée 2008 un système de pedibus à destination des enfants de l'école primaire. Des agents municipaux accueillent les enfants du ramassage scolaire et les autres enfants désireux de s'inscrire, puis les emmènent à l'école.

Des mesures d'extinction de l'éclairage public modulables au gré des saisons et des besoins

Afin de réaliser des économies d'énergie et réduire les coûts de fonctionnement, la ville envisage de procéder à l'extinction de l'éclairage public dans certains lieux et à certaines heures. En dehors de la période touristique, l'extinction de l'éclairage des monuments se fait entre 23 h et 5 h. Pendant la période touristique, l'extinction a lieu entre 1 h et 5 h. Toute l'année, l'extinction de l'éclairage des voiries reliant le bourg et les villages se fait entre minuit et 5 h.



Mise à disposition de composteurs

Dans le contexte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement et afin d'inciter la population à maîtriser sa production de déchets, la ville lance une expérimentation en 2009 de mise à disposition de composteurs pour les habitants en contrepartie d'une somme symbolique.

Ville de Feyzin

Contexte

Offrir aux Fézinois un cadre de vie agréable sur un territoire contrasté

Feyzin est une collectivité majeure de l'agglomération lyonnaise, distante de 10 km du sud de Lyon, membre de la Communauté urbaine depuis 1969. Située dans la plaine alluviale du Rhône, au carrefour de nombreuses voies de communication (autoroute A7, boulevard urbain, ligne TGV), elle est industrialisée et largement urbanisée depuis les années 50, accueillant de grandes industries de la chimie et de l'énergie.

Egalement ville de tradition agricole, Feyzin offre à ses habitants des échappées vertes avec un patrimoine naturel riche comme le Plateau des Grandes Terres (plantation de haies abritant une faune ornithologique), l'espace boisé du Fort ou encore les îles (bras-morts) du Rhône au grand intérêt piscicole et paysager.

Dans la dynamique des démarches menées à l'échelle du Grand Lyon, la ville a décidé en 2002 de s'engager dans la réalisation d'un agenda 21, afin d'offrir aux fézinois un cadre de vie agréable, en repensant de manière plus équilibrée le rapport entre les trois dimensions du développement durable que sont l'économie, l'environnement et le social.

Démarche

D'une démarche participative associant les industriels, à la réorganisation du fonctionnement interne

Suite à un état des lieux et à un prédiagnostic (2003), une enquête a été réalisée auprès des habitants pour recenser leurs attentes. Un forum et une douzaine d'ateliers ont ensuite permis de compléter très concrètement l'état des lieux et d'identifier les objectifs et les propositions d'actions. Une concertation avec les industriels a également été menée. La démarche s'est conclue par une validation technico-politique et une hiérarchisation des actions. Le programme retenu s'articule avec la démarche d'Agenda 21 entamée par le Grand Lyon et celui de la Vallée de la chimie. Ambitieux, il reste cohérent avec le budget de la ville qui bénéficie d'importants reversements financiers de la part d'entreprises du territoire.

Le fonctionnement administratif de la ville a été revu :

- première étape en 2001 : logique de projets gérés selon 9 pôles thématiques, nomination en interne d'un porteur de projet Agenda 21, création d'une unité « environnement et développement durable » au sein du Pôle Cadre de Vie ainsi que d'une « cellule opérationnelle d'accompagnement méthodologique » placée sous l'autorité de la Direction Générale des Services.
- depuis 2005 : création d'une Mission Agenda 21 et mise en place « d'agents relais » au sein des pôles.

La prise en compte des Risques technologiques

De nombreuses actions concernent la prise en compte des risques majeurs. La ville, impactée par un contexte industriel et chimique fort (3 sites SEVESO), a été la première commune du Rhône à élaborer un agenda 21. En complément de l'Etat et des industriels, la ville a choisi de jouer un rôle actif pour informer et prévenir les populations sur les risques et les nuisances, impliquer les industriels dans les politiques de gestion du risque et de respect de l'environnement, et mettre en oeuvre des moyens de prévention et de protection. Ces actions s'accompagnent d'une gestion urbaine du bruit, de l'énergie, de l'eau et des déchets.

Ville
de Feyzin
(69)
Rhône-Alpes



Population : 9 347 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 9.99 km²

Date du plan d'action :
avril 2006
Période de mise en oeuvre :
permanente

développement



durable



Le regard des experts

Un cadre d'action équilibré qui répond aux enjeux majeurs

Le programme d'action met la priorité sur les domaines liés aux compétences de la ville par une approche globale et cohérente. À titre d'exemple, un site SEVESO, l'île de la Chèvre, est considéré et géré comme zone naturelle d'intérêt écologique, et est fréquenté par les pêcheurs et promeneurs.

Compte tenu du contexte local, les attentes sont fortes quant aux questions liées aux risques industriels. Tout un pan d'actions vise la sensibilisation et l'information des citoyens à cette problématique et cherche à engager le dialogue entre industriels et riverains, avec un investissement notable des industriels au niveau de la réflexion. En ce qui concerne la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et la reconquête des espaces verts, un cadre d'actions important réside dans la valorisation et l'entretien des espaces naturels et agricoles périurbains comme les Grandes Terres.

Quelques exemples d'actions

La Mission Agenda 21 et ses relais ascendants et descendants

La Mission Agenda 21 est chargée de la mise en œuvre du programme, de sa coordination avec les acteurs et les agents de la ville, de son suivi et de son évaluation. Elle dépend du « Pôle Habitants », chargé de veiller à l'application de la transversalité entre les pôles. Elle anime et coordonne le travail des « agents relais » de l'Agenda 21. Ces derniers veillent, dans chacun des 9 pôles, à la réalisation des actions et assurent leur suivi. Le chargé de mission Agenda 21 prend appui sur eux pour avoir une vision d'ensemble du programme.

Les industriels, co-acteurs de l'Agenda 21 de la ville

Afin de démontrer son souci d'implication dans la politique de développement durable de la ville de Feyzin, les industriels ont joué le jeu du dialogue avec les riverains, en repensant leur communication et notamment celle de proximité. L'Agenda 21 prévoit ainsi qu'une présentation annuelle sera faite pour les habitants, abordant les activités des industries, l'évolution des procédés de fabrication, les investissements en termes de sécurité. Des rencontres périodiques sont également prévues dans le cadre des rendez-vous citoyens, des conseils de quartiers, et même de rencontres semestrielles pour un quartier particulièrement concerné.



Un « agent relais » au sein de chaque « pôle thématique » Agenda 21

L'agent relais a notamment pour mission :

- la transmission d'information entre son Pôle et la Mission Agenda 21,

- l'identification, avec le responsable de Pôle, des actions devant être conduites (moyens, acteurs, budget), leur suivi régulier, l'information sur les actions réalisées,

- la mise en place de la méthode et des outils permettant de repérer et capitaliser les initiatives des agents, puis de retransmettre l'information à la Mission Agenda 21.

Ville de Massy

Contexte

Une forte implication des élus

Massy, ville de 40 000 habitants, occupe une situation stratégique dans le sud francilien à proximité de Paris et de l'aéroport d'Orly. De 1950 à 1970, Massy est progressivement devenue une ville située au cœur d'un réseau de communication exceptionnel, qui contribue autant à la relier au reste de l'Île-de-France qu'à en morceler l'urbanisme. Elle est devenue un point de transit obligé des grands flux routiers qui se nouent entre la grande couronne sud et la capitale et, aujourd'hui, des grands flux ferroviaires qui irriguent le territoire national. La ville de Massy accueille plus de 1 200 entreprises privées, 140 établissements publics et 350 associations.

Dès 2005, des actions valorisant le développement durable ont été mises en œuvre à Massy par les services municipaux, notamment dans les domaines de la recherche d'une plus grande proximité avec les habitants, de la protection de l'environnement, et des économies d'énergie. Le lancement de la démarche Agenda 21 local a, dès cette époque, fait une large place à la démarche très participative, grâce à diverses instances de dialogues, et avec une forte implication des élus et du personnel de la collectivité locale.

Démarche

Une concertation élargie et une démarche dynamique

La ville a souhaité engager une démarche très participative, associant largement, et dès le départ, habitants, acteurs socio-économiques, personnel municipal et élus.

Tout au long de 2007 et de 2008, la ville a poursuivi le travail initié au lancement de la démarche avec les habitants et les acteurs de la ville en organisant chaque mois des ateliers (conférences, formations, films, débats) et des groupes de travail spécifiques. Plus ponctuellement, des rencontres autour d'événements particuliers ou à destination d'un public spécifique (clubs sportifs, entreprises, jeunes) prennent pour thème l'un des axes du développement durable. Des moyens importants sont mis en œuvre (équipe Agenda 21 de 5 personnes), les élus et les agents de la ville sont mobilisés. Un référent Agenda 21 a été nommé dans chaque direction de la ville, qui rencontre l'équipe Agenda 21 à intervalles réguliers.

Le projet est organisé dans un calendrier au rythme soutenu, afin d'impulser une visibilité au travail engagé. Le souhait de la ville est d'aboutir à des résultats tangibles pour chacune des étapes dans un délai raisonnable, afin d'éviter l'écueil d'un essoufflement des partenaires et des forces mobilisées.

Un réseau européen d'échange de bonnes pratiques

La ville de Massy fait partie du réseau CINTE (Cités Intermédiaires Européennes). Dans ce contexte, elle participe à des journées d'échanges sur les expériences des différentes villes du réseau en matière de développement durable et d'Agenda 21 local.

Des déplacements et des visites de projets se sont faites et un partage d'expériences a été mis en place.

Les techniciens ont eu des journées de travail communes qui ont permis de faire des comparatifs au niveau législatif entre les pays.

Ville de Massy (91) Ile-de-France



Population : 40 000 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 9 km²

Date du plan d'action : avril 2007
Période de mise en œuvre : 2007-2017

développement



durable



Le regard des experts

Le projet : rapprochement et sensibilisation

L'enjeu principal est celui de la cohésion sociale et du « vivre ensemble », dans une ville morcelée socialement (entre les générations, les communautés...) et géographiquement (pas de centralité).

Dans ce cadre, la ville de Massy entend conforter l'accueil et l'aide en matière de logements sociaux spécifiques. Elle souhaite rapprocher l'administration des usagers en adaptant les horaires aux attentes des usagers et en développant la possibilité de démarches à distance. Le déplacement piéton et l'accessibilité des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite font également l'objet d'un plan d'action.

L'aspect « sensibilisation » à la culture du développement durable est particulièrement important dans la démarche et les objectifs de la ville. Elle vise par exemple à sensibiliser les habitants au respect et au maintien de la propreté dans la ville, au recyclage et au tri des déchets ménagers. La ville de Massy veut créer des passerelles entre le programme de développement durable de la municipalité et le monde scolaire en mettant en place un projet éducatif local de développement durable avec les enseignants.

Quelques exemples d'actions

Un partenariat actif pour le développement durable avec des villes françaises et européennes

Les contacts avec d'autres villes françaises et européennes sont un point fort et original de la démarche massicoise d'Agenda 21. Dans le cadre du réseau CINTE, Massy a organisé des échanges avec des villes du réseau comme l'Hospitalet en Espagne et Ascoli-Piceno en Italie. Le responsable de l'Agenda 21 de l'Hospitalet est venu à Massy pendant une semaine afin de rencontrer les services municipaux et participer, en co-animateur, à la réunion publique de lancement du projet. Dans le cadre de ce réseau, les élus ont également la possibilité de participer à des formations et de bénéficier de larges retours d'expérience.

La production de courts-métrages sur le développement durable

La ville a mobilisé ses agents autour d'un support original avec la production de courts-métrages sur le développement durable. L'écriture des scénarii, le tournage et la réalisation de films sont réalisés par les agents municipaux pour leurs collègues. Pas moins d'un trimestre d'écriture, 15 jours de tournage et de montage mobilisent près de 30 acteurs de différents grades, depuis le directeur général des services à l'agent d'accueil, et un plus grand nombre de directions est associé au projet (informatique, propreté urbaine, éducation, etc.).



Un « Plan de réduction globale »

Un « Plan de réduction globale » a été adopté par la ville pour :

- diminuer les consommations d'eau,
- réduire l'usage de produits phytosanitaires,
- économiser l'énergie.

L'objectif de préserver les ressources en eau sera recherché en diminuant, par exemple, les consommations d'eau des espaces verts et naturels de la ville et en mettant en place des systèmes d'économie d'eau dans les équipements publics.

La ville souhaite opter pour des espaces verts plus naturels en réduisant notamment autant que possible l'usage de produits phytosanitaires, en plantant des espèces peu consommatrices d'eau et en gérant mieux les déchets verts (compostage).

Economiser l'énergie en parvenant à mieux connaître et contrôler les consommations énergétiques des bâtiments publics (diagnostic thermique) fait partie des réalisations attendues avec le programme d'action de la municipalité.

Ville de Nantes

Contexte

Une prise de conscience dès les années 80

Préfecture du département de la Loire-Atlantique, Nantes constitue la sixième plus grande ville de France. Attractive, elle figure parmi celles dont la population a le plus augmenté dans les années 90. Implantée dans la vallée alluviale de la Loire, la ville construite « à l'horizontale » s'étend sur une superficie de 6 600 ha dont près de 17% d'espaces verts et jardins publics.

Dès la fin des années 80, Nantes engage des actions fortes contribuant au développement durable (tramway, protection des espaces naturels sensibles, membre fondateur d'Energie-Cités). Au cours des années 90, la ville :

- structure une approche intégrée de l'environnement,
- signe la charte d'Aalborg, s'engage dans un premier agenda 21 (1997),
- met en place un Conseil Consultatif Nantais,
- accueille des rencontres régionales du développement durable.

Début 2000, avec la création de la Communauté urbaine et la prise de conscience renforcée de plusieurs élus, la ville décide de bâtir une nouvelle démarche d'Agenda 21 pour adopter une politique publique de développement durable complémentaire à celle de l'Agenda 21 communautaire. En 2004, la ville et la Communauté urbaine lancent, en étroite collaboration, une double démarche d'agendas 21 articulés.

Démarche

Etre plus efficace, d'un agenda 21 à l'autre

L'Agenda 21 n'a pas fait l'objet d'un diagnostic spécifique : l'objectif était d'être rapidement dans l'action pour se distinguer du 1^{er} Agenda 21 de 1997, qui manquait d'opérationnalité, suite à de longues réflexions initiales. Le programme établi en 2005 s'appuie sur le bilan du premier Agenda 21 et sur plusieurs diagnostics territoriaux (PLU, Agenda 21 de Nantes Métropole...)

L'élaboration du plan d'action s'est faite en deux temps successifs. D'abord, il a été rédigé par les services de la ville sur la base des orientations politiques définies dans le cadre du plan managérial « Nantes s'engage ». Dans un second temps, le plan d'action a été mis en débat public par l'organisation de 16 ateliers. Organisés entre novembre 2005 et janvier 2007 autour de 4 thèmes de l'Agenda 21, les « ateliers nantais du développement durable » ont permis de proposer de nouvelles actions.

Avec le nouveau mandat municipal, la politique de développement durable et l'Agenda 21 (dont 83% des actions sont achevées ou en cours) sont révisés via une mise à jour du plan d'action.



Les enjeux du développement durable pour une grande ville

- faire face à une forte croissance démographique,
- maintenir la qualité de vie des habitants,
- préserver les qualités environnementales et patrimoniales du territoire,
- poursuivre dans le sens de la diversité sociale et urbaine.

Ville de Nantes (44) Loire-Atlantique



Population : 281 800 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 65.19 km²

Date du plan d'action : juillet 2005
Période de mise en œuvre : 2005-2008

développement



durable



Le regard des experts

Des changements de pratique de la collectivité ... aux effets à long terme sur l'urbanisme

Les pratiques de la collectivité ont d'ores et déjà profondément changé et les premiers résultats sont notables :

- 30% d'économie d'eau grâce à la gestion optimisée des équipements publics,
- affichage public systématique des consommations d'eau et d'énergie, des émissions de CO₂ des bâtiments, y compris pour les écoles,
- optimisation des cibles de Haute Qualité Environnementale retenues dans les projets, avec par exemple l'installation d'une moquette solaire pour la piscine,
- économie de près de 830 tonnes de CO₂ grâce au plan de mobilité du personnel de la ville (encouragement aux transports publics, covoiturage et vélo).

Pour le long terme, des actions fortes sont mises en œuvre dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ce qui constitue des leviers efficaces à l'échelle d'une grande ville :

- densification des projets immobiliers,
- éco-quartiers (conception et mise en œuvre, élaboration d'un cahier de recommandations environnementales),
- valorisation des transports en commun,
- déploiement de location de vélos.

Quelques exemples d'actions

Quand l'Agenda 21 s'appuie sur le projet managérial de la ville

Le développement durable occupe une place structurante dans ce projet et irrigue les politiques publiques de Nantes. Les trois axes stratégiques de l'Agenda 21 que sont « respecter les grands équilibres écologiques », « construire la ville de demain » et « favoriser le vivre ensemble », constituent pour la collectivité des principes d'action transversaux. L'Agenda 21 s'adosse à ces politiques : son élaboration même est une des politiques affichées de la ville. Il contribue aussi à les nourrir. Par exemple, l'objectif « renforcer la solidarité internationale » alimente en partie le thème « coopérations internationales » du projet managérial de la ville.

Des parcs potagers pour dynamiser la vie associative locale

Les parcs potagers réalisés par la ville sont associés à des animations. Au-delà du jardinage, les associations de jardiniers développent des actions conviviales (Troc plantes, festival jardin'jazz, vides greniers, fête du jardin) ou s'inscrivent dans la dynamique locale (forum des associations, actions santé). La prise en compte de l'environnement peut ainsi être mieux relayée. Les thèmes développés ont été la gestion de l'eau en 2006, et la lutte contre les phytosanitaires et engrais chimiques avec sensibilisation au jardinage biologique en 2007.



La réduction des phytosanitaires

La pratique de techniques alternatives de gestion des espaces verts a été développée pour l'ensemble des services publics.

Réduction, à 2 ans d'écart, de 4 tonnes/an à 0,8 tonne/an de pesticides.

Prochaine étape : « zéro pesticide ».

Ville de Saint-Egrève

Contexte

Le choix de l'agenda 21 comme outil de cohérence

Située au nord-ouest de Grenoble, la ville de Saint-Egrève est encadrée par la rivière Isère et par le massif de la Chartreuse. Saint-Egrève est membre de « la Métro », Communauté d'agglomération grenobloise, du Parc naturel régional de Chartreuse et du SIVOM du Néron, intercommunalité « de proximité » aux compétences sportives et économiques.

Depuis plusieurs années, la ville s'est engagée dans de nombreuses actions de développement durable :

- aménagement de parcelles de jardins familiaux,
 - instauration d'une instance participative pour l'élaboration d'un Projet Educatif Local,
 - Charte d'entretien des espaces verts recommandant des méthodes écologiques,
 - Plan Local de Déplacement Intercommunal entre Saint-Egrève et deux communes limitrophes pour favoriser les transports alternatifs à l'automobile.
- L'Agenda 21 est apparu aux élus comme l'outil adéquat pour coordonner les actions menées depuis plusieurs années et valoriser le territoire communal, tout en mobilisant le maximum d'acteurs.

Démarche

Une démarche transversale qui s'appuie sur trois instances

L'élaboration de l'Agenda 21 de Saint-Egrève s'est appuyée sur trois instances :

- le « comité de pilotage », composé d'une représentation des élus (de la majorité et de l'opposition) et des services de la ville,
- le « Groupe Projet », rassemblant des agents municipaux, des représentants de Grenoble Alpes Métropole, du Parc Naturel de la Chartreuse et de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Néron,
- le « Conseil de l'Agenda 21 », instance participative de l'Agenda 21.

Le comité de pilotage a, dans un premier temps, initié l'information et la sensibilisation du Conseil municipal et des services aux enjeux du développement durable. Il a, dans un second temps, défini la feuille de route des travaux, assuré la validation de l'avancée de la démarche et supervisé les résultats des synthèses internes.

Le Groupe Projet a été force de propositions. Il a notamment servi de lieu de tests collectifs, de débats préparatoires avant les travaux en ateliers. Par sa composition, il a assuré le suivi technique de l'avancée de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21, en étant attentif à la cohérence avec les autres chantiers en cours de la collectivité.

Enfin, le Conseil de l'Agenda 21 a été mis en place pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des actions. Il est composé d'habitants, de représentants d'associations et d'entreprises, et de collégiens.



A Saint-Egrève, un Groupe Projet moteur

Le Groupe Projet, par sa composition, a assuré une fonction de relais au sein des services et des partenaires, ce qui est l'ébauche d'une culture commune de développement durable.

Pour mener à bien sa mission, le Groupe Projet s'est tenu informé des initiatives et réalisations existantes. Certaines séances ont été communes au comité de pilotage et au Groupe Projet, notamment pour faire le bilan des ateliers, examiner les orientations à retenir, étudier les conditions de mise en oeuvre et de suivi de l'Agenda 21.

Ville
de Saint-Egrève
(38)
Rhône-Alpes



Population : 15 600 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 11.21 km²

Date du plan d'action :
29 mars 2007
Période de mise en oeuvre :
2007-2012

développement



durable



Le regard des experts

Plusieurs domaines où le cadre prévu par l'Agenda 21 devrait être particulièrement efficace

En ce qui concerne la gestion responsable, la collectivité s'engage à agir à la fois :

- par la réduction de son empreinte écologique, notamment en ciblant la consommation du papier et en développant un parc de véhicules « propres »,
- par le biais des ressources humaines, avec l'emploi de personnes handicapées, d'apprentis,
- en misant sur l'appropriation des enjeux du développement durable et l'implication des agents, grâce notamment à des campagnes de sensibilisation,
- en visant à être exemplaire dans son fonctionnement et ses consommations, avec la définition d'une politique d'achat pour les produits d'entretiens par exemple. L'Agenda 21 fait également la part belle à la dimension énergétique et à la lutte contre le changement climatique avec des actions :
- dans le domaine du logement : incitation financière des investisseurs à construire ou rénover en Haute Qualité Environnementale,
- sur la consommation énergétique, avec la maîtrise de l'éclairage public, l'engagement dans le Programme européen Econ'home offrant aux habitants un bilan énergétique de leur habitation et de leurs déplacements,
- ou encore concernant les déplacements : Plan Intercommunal de Déplacement, participation active aux journées de sensibilisation aux déplacements doux comme en 2006 avec l'opération phare d'offre de tickets de transports en commun aux habitants.

Quelques exemples d'actions

Le Conseil de l'Agenda 21 : une instance consultative pour pérenniser la démarche participative

Il est composé d'une quarantaine de personnes qui s'engagent pour un renouvelable : 2/3 d'habitants, des représentants d'associations et d'entreprises et deux élèves de 3ème.

Le Conseil a pour mission de suivre l'avancement des projets, de les évaluer et de faire des propositions d'ajustement. Il se réunit au moins 2 à 4 fois par an en séance plénière. Il peut être saisi par le comité de pilotage ou se saisir lui-même de certains sujets.

Le partage de logements entre générations

Pour répondre aux difficultés de logement des jeunes et aux besoins des personnes âgées vivant seules, le partage de logements en contrepartie de services (courses, prise de repas en commun, ...) a été identifié comme pouvant être une solution. Une association sert de structure intermédiaire et met en relation les jeunes et les personnes âgées. La ville de Saint-Égrève apporte son soutien au développement de ce type d'échanges, notamment grâce à des supports d'informations et en communiquant par des témoignages, ainsi qu'en aidant au diagnostic des logements.



Maîtrise de l'éclairage public

Saint-Égrève compte 2 400 points lumineux avec une durée moyenne d'éclairage public de 4 100 heures par an. Afin de limiter les consommations électriques liées à l'éclairage public, un diagnostic pour le renouvellement du parc est prévu avec pour pistes de réflexion :

- la faisabilité d'une modulation de l'intensité d'éclairage en fonction de l'heure,
- l'optimisation des contrats en recherchant le meilleur tarif,
- le conseil sur les différents systèmes possibles pour diminuer les consommations (baisse espérée d'au moins 30%),
- l'identification de lieux pertinents d'installation de panneaux solaires,
- l'identification des problématiques de pollution lumineuse en lien avec la biodiversité,
- l'étude de l'opportunité d'une commande d'éclairage centralisée en 2 ou 3 secteurs.

Ville de Villeveyrac

Contexte

Un agenda 21 pour fédérer les actions isolées

Villeveyrac est une ville rurale, fortement marquée par son passé minier et viticole. Sa proximité avec Montpellier constitue un atout indéniable en termes d'attractivité résidentielle. Située à 10 km de la lagune de Thau, elle présente un paysage de plaines, de bosquets et de garrigues, lesquelles ceinturent les limites du territoire communal.

Les choix de développement engagés par la commune à la fin des années 80 ont permis à l'agriculture de se maintenir et de se développer avec des productions autres que la vigne : arboriculture, maraîchage, cultures céréalières, élevage. L'agriculture pratiquée d'une façon traditionnelle et humaine est à l'origine du maintien de la ruralité de la commune.

En juin 2007, l'équipe municipale a considéré qu'il était judicieux d'entreprendre une action globale d'envergure propre à fédérer les actions isolées déjà engagées pour aboutir à un projet ambitieux et cohérent pouvant pérenniser le caractère rural de la collectivité. Elle a donc décidé de mettre en œuvre un agenda 21 local, l'ensemble des actions déjà menées correspondant bien aux critères de finalités de la démarche, la volonté politique s'étant fortement exprimée et la participation de la population s'étant révélée forte dès l'annonce du projet.

Démarche

Un enjeu prioritaire : le maintien de l'identité rurale de Villeveyrac

La stratégie de développement durable de Villeveyrac s'est construite autour d'un objectif central : le maintien du caractère rural. Aussi, l'agriculture tient une place majeure dans le développement du territoire avec une volonté de la municipalité de valoriser les productions agricoles pour pérenniser les exploitations.

Un comité de pilotage associant les élus et des représentants d'institution a été créé, ainsi qu'une commission d'évaluation. Une personne a été recrutée par la municipalité pour animer cette démarche, et un blog est tenu à jour.

Plusieurs commissions du Conseil municipal pilotent des actions. D'autres collectivités sont associées (Communauté de communes, Syndicat Mixte du bassin de Thau, Conseil général, Conseil régional), ainsi que des associations où les agriculteurs et les chasseurs sont largement représentés.



Les deux activités de Villeveyrac : la mine et la vigne

Après une période d'activité intense, l'exploitation minière s'est maintenue au ralenti par la transformation des mines à « ciel ouvert » entraînant notamment la libération d'une ressource en eau importante jusqu'alors pompée pour permettre l'accès aux galeries. Le développement de l'agriculture s'est alors trouvé relancé par la possibilité de recourir à l'irrigation. La commune a entrepris la réalisation d'un remembrement « doux » qui a conduit à la réalisation d'un réseau d'irrigation couvrant la quasi-totalité des terres cultivables.

Ville
de Villeveyrac
(34)
Languedoc-
Roussillon



Population : 2 860 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 37 km²

Date du plan d'action :
28 mai 2008
Période de mise en œuvre :
2008-2014

développement



durable



Le regard des experts

La gestion de la ressource en eau, thème central de l'Agenda 21

L'Agenda 21 inscrit son action dans les orientations du Syndicat Mixte du bassin de Thau, en charge notamment du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la lagune. Les eaux du bassin représentent un véritable enjeu environnemental et économique par la présence d'une activité conchylicole importante. Sur ce thème, des actions en lien avec le monde agricole sont prévues comme, par exemple, l'amélioration de la gestion de l'eau par la formation des agriculteurs et par la modernisation du réseau d'irrigation, ou la limitation des sources de pollution (aire de lavage, zone pilote...).

Sur le thème des pratiques agricoles, la création d'une zone à vocation agricole pilote permettra d'expérimenter de nouvelles pratiques avec un double objectif démonstratif et pédagogique. La création d'une maison de Pays sera, quant à elle, une vitrine de commercialisation et de valorisation des productions issues du terroir. Concernant le domaine des énergies, plusieurs actions sont envisagées comme la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol sur des terrains communaux.

Quelques exemples d'actions

Informer et faire participer tout au long de la mise en œuvre des actions

La ville de Villeveyrac prévoit la mise en place annuelle d'ateliers citoyens publics sur des thématiques clefs du développement durable propres aux enjeux communaux qui permettront de :

- sensibiliser sur les impacts environnementaux des comportements de chacun,
- diagnostiquer l'efficacité des circuits de commercialisation en vue de leur amélioration,
- tisser des liens et instaurer un dialogue entre les acteurs du territoire mais également intégrer des acteurs et la population aux projets.

Une aire de préparation des produits phytosanitaires et de lavage pour éviter la dispersion des produits

La petite taille des exploitations agricoles ainsi que la proportion élevée d'exploitants non professionnels justifient le besoin de mutualisation des biens. Une forte demande émane directement des agriculteurs pour la création d'une aire de lavage collective, à côté de la zone de préparation des produits phytosanitaires. Il est par ailleurs prévu, dans le cadre du SAGE du bassin de Thau, de contrôler la qualité des cours d'eau afin d'évaluer l'impact des pratiques agricoles sur la qualité des eaux de l'étang. Au-delà de l'impact environnemental, cette action a un objectif économique (promotion d'un terroir de qualité non pollué) et social (renforcement des liens entre agriculteurs).



Un projet national de recherche pour un développement local

La participation au projet SURGE (Solidarité Urbaine-Rurale et Gestion de l'Eau) porté par le CEMAGREF (institut de recherche pour la gestion des eaux et des territoires) cherche à étudier la participation des habitants dans les projets concertés de territoire autour de la thématique « eau », dans 5 territoires de France et d'Amérique latine. Financé par le programme « Eaux & Territoires » du MEEDDAT, ce projet vise :

- à comprendre les chemins possibles d'une gestion concertée de la ressource en eau sur un territoire intégrant des composantes rurales et des composantes urbaines,
- à appuyer la mise en place de démarches concertées via la mobilisation d'interdépendances pour renforcer la proximité organisée entre les acteurs du territoire.

Le bassin de Thau a été retenu pour son utilisation inter territoire de la ressource en eau.

Communauté de communes de l'Autunois

Contexte

Du Plan Municipal d'Environnement à l'Agenda 21

La Communauté de communes de l'Autunois se situe en région Bourgogne, dans le département de Saône-et-Loire. Ses caractéristiques principales sont la prédominance de la ville-centre Autun, sous-préfecture, qui totalise environ les 2/3 des habitants, et d'un territoire environnant encore très rural (part du secteur agricole élevée, part des services relativement faible, myriade de très petites entreprises peu structurantes, population active principalement ouvrière et agricole). Le territoire bénéficie d'un environnement encore préservé, avec un paysage forestier et de bocage spécifique.

A Autun, l'environnement et le cadre de vie sont des axes forts des politiques municipales. En 1992, la ville élabore un Plan Municipal d'Environnement et, en 1997, une Charte d'écologie urbaine. Une série d'actions a pu être réalisée sous l'égide de cette Charte, dont le projet phare a été la construction d'une chaufferie biomasse de 8 MW pouvant chauffer 3 500 équivalent-logements. En 2000, la ville lance son Agenda 21 local, qui est transféré par la suite à la Communauté de communes de l'Autunois.

Démarche

Un portage politique pour une démarche participative

En 2000, l'objectif principal de l'Agenda 21 est d'offrir aux citoyens Autunois la possibilité de participer aux projets d'aménagement et de développement de leur territoire. La première concrétisation de cet engagement se fera par la mise en place d'une structure participative des citoyens et des acteurs de la vie locale. Des commissions thématiques seront créées ainsi qu'un comité de suivi de l'Agenda 21. Un état des lieux est réalisé avec la population et les acteurs de la vie locale au sein d'« Ateliers 21 » abordant trois thèmes : qualité de vie et bien-être, prospective et équité. Parallèlement, ce projet est retenu lors du 2^{ème} appel à projet de l'Etat sur les « outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux » et se voit attribuer une subvention de l'Etat.

A partir de 2002, une procédure de concertation se formalise en associant le plus grand nombre d'habitants et les acteurs du territoire. Un programme d'action est alors élaboré, puis adopté en 2004.

Le portage de cette démarche est assuré politiquement par le président de la Communauté de communes de l'Autunois et en interne par la création, dès 2000, d'un poste de chargé de mission qui perdure aujourd'hui.

De nombreux partenaires de la démarche

L'Agenda 21 local compte plus d'une cinquantaine de partenaires : structures publiques, associations telles que Autun Morvan Ecologie, l'épicerie sociale, Autun Morvan Insertion, la confédération nationale du logement, le CPIE, la société d'histoire naturelle, les coopérés 71, Flam bois, l'APRA, le conservatoire des sites naturels bourguignons, des entreprises... Sont également recensées 8 conventions liant officiellement la Communauté de communes à différentes structures : l'ADEME, la DIREN, le Conseil régional, le Pays de l'Autunois Morvan, l'APRA, le PNR du Morvan, la délégation régionale d'Electricité De France en Bourgogne et l'Association Autun Morvan Insertion.

Communauté
de communes
de l'Autunois
(71)
Bourgogne



Population : 26 241 habitants
Nbre de commune(s) : 11
Surface du territoire : 543 km²

Date du plan d'action :
8 juin 2004
Période de mise en œuvre :
2004-2008

développement



durable



Le regard des experts

Des actions à visée supra-communale

Les axes stratégiques de l'Agenda 21 découlent directement des enjeux identifiés par les acteurs du territoire. Le projet privilégie la conservation de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et la gestion responsable. Viennent ensuite l'énergie, l'accès à la connaissance et les déplacements (modes de déplacement doux, transport à la demande).

Le programme d'action est principalement axé sur l'éco-responsabilité de la Communauté de communes et l'éducation au développement durable. Le projet comprend notamment des actions qui visent la mobilisation et la responsabilisation des acteurs (collectivités, habitants, entreprises) ainsi que des actions en lien direct avec les compétences de la collectivité.

Dans les faits, cinq actions, notamment les plus ambitieuses, ont une visée supra-communale et seront réalisées à l'échelle du pays : SCOT, PLH, tourisme durable, réseau d'infrastructures vertes et bleues, contrat de rivière.

Quelques exemples d'actions

La maison du développement durable

Le but principal de la maison du développement durable consiste à équiper un local afin de pouvoir y accueillir les activités de sensibilisation aux principales thématiques du développement durable. Sont envisagés trois volets d'actions :

- créer le lieu de référence pour le conseil en matière d'économies d'énergie, d'économies d'eau et de recours aux énergies renouvelables : électricité solaire, chauffage solaire, énergie éolienne, bois, géothermie, petite hydraulique, etc,
- créer le lieu de référence pour la promotion des produits issus du commerce équitable,
- créer un lieu de convivialité pour des séances d'information, de sensibilisation et de réflexion sur les thèmes retenus.

Un guide des bonnes pratiques

Le projet de réalisation d'un guide a pour objectif de valoriser les bonnes pratiques en matière de développement durable. Le guide est réalisé en partenariat avec les parties prenantes de l'Agenda 21 local : particuliers, associations, administrations et institutions. Les thèmes abordés sont notamment les économies d'eau et d'énergie, les lieux d'achat de produits issus du commerce équitable ou de l'agriculture biologique, les marques de qualité comme la norme NF environnement ou le label FSC, la consommation locale, les moyens de transport en commun. Le contenu est travaillé avec les producteurs locaux.



Une mise en commun des outils de communication

Le projet de mise en place d'un réseau a comme objectif de mettre en relation les acteurs du développement durable sur des thématiques spécifiques en créant des outils de communication communs. Dans un premier temps, une liste de diffusion sur Internet et l'édition d'un annuaire permettent de recenser les ressources disponibles et d'identifier les personnes ressources. Le travail en réseau sur les projets de l'Agenda 21 local est développé avec le Pays de l'Autunois-Morvan, le Parc naturel régional du Morvan et les associations thématiques comme le Club des villes durables, par exemple.

Communauté de communes de l'Estuaire

Contexte

Un Agenda 21 local qui s'appuie sur une démarche départementale

Située à 40 kilomètres au nord de Bordeaux, sur les bords de la Gironde, la Communauté de communes de l'Estuaire, créée en 1995, rassemble une population de 12 000 habitants. Elle offre un cadre de vie naturel et séduisant aux multiples paysages : massif forestier de la Double girondine, coteaux viticoles ainsi que les marais de la Vergne, de Braud Saint Louis ou de Saint-Ciers sur Gironde. La vie économique se caractérise par une importante activité liée à la présence de la centrale nucléaire du Blayais et à la sous-traitance associée, mais également par des entreprises agricoles et agroalimentaires de pointe. La viticulture est également bien présente avec les AOC (Appellations d'Origine Contrôlée) «Premières Côtes de Blaye» et «Blaye».

Au départ, les élus souhaitaient réaliser un schéma intercommunal d'aménagement et de développement de l'espace communautaire. En 2005, le Conseil général de la Gironde a lancé un appel à projet pour la réalisation d'agendas 21 pouvant bénéficier d'un dispositif d'accompagnement par financement et mise en réseau. La Communauté de communes de l'Estuaire décide alors de faire évoluer son projet initial vers un agenda 21 intercommunal.

Démarche

Une concertation remarquable par la diversité des acteurs et des modalités d'échanges

En 2005, un diagnostic partagé est conduit par un bureau d'études. Les moyens de participation sont variés :

- deux réunions publiques ont permis à la population de s'exprimer à la fois sur le diagnostic et les scénarios tendanciels proposés,
- un questionnaire a été distribué sur le canton pour compléter les informations,
- deux jours d'ateliers thématiques pour les élus, les acteurs locaux, les administrations et institutions et les habitants ont réunis près de 200 personnes,
- des entretiens ont également été menés avec des élus et des agents de la Communauté de communes.

Ce diagnostic a servi de base au projet d'élaboration d'agenda 21 mais a également permis de mettre à plat les pratiques de la Communauté de communes pour donner plus de lisibilité à la politique menée jusqu'à présent.

A partir de 2006, les élus, les acteurs locaux, la population et les différents partenaires qui avaient déjà participé au diagnostic ont établi des groupes thématiques permettant des échanges de propositions. De ces rencontres, un programme organisé en 95 actions et 9 axes a été établi.

L'Agenda 21 de la Communauté de communes de l'Estuaire est intégré au réseau des agendas 21 mis en place et animé par le Conseil général de la Gironde. Il a reçu le Trophée Agenda 21 de la Gironde pour l'étude sur une zone de développement de l'éolien.

L'équipe de pilotage technique du plan d'action

Un poste de chargé de mission Agenda 21 a été créé pour la mise en œuvre effective du projet. Ce chargé de mission assure l'animation de la démarche Agenda 21 et la mise en cohérence des actions engagées par la Communauté de communes de l'Estuaire. Le pilotage technique s'appuie aussi sur la mise en place d'un référent par service de la collectivité. Des rencontres entre le chargé de mission Agenda 21 et ces référents ont déjà permis la réalisation d'un premier bilan au 1^{er} semestre 2008 et l'introduction progressive d'une réflexion plus approfondie sur le développement durable dans les différentes actions.

Communauté
de communes
de l'Estuaire
(33) (40)
Aquitaine



Population : 12 000 habitants
Nbre de commune(s) : 11
Surface du territoire : 218 km²

Date du plan d'action :
28 avril 2005
Période de mise en œuvre :
2007-2015

développement



durable



Le regard des experts

Un programme ambitieux qui privilégie la solidarité, l'accès à la connaissance et la préservation de la biodiversité

Le programme d'action privilégie deux éléments essentiels :

- la solidarité, dont les actions sont intégrées dans les axes : « réponses aux besoins des parents, des jeunes et des enfants » et « projet de vie pour les personnes âgées et handicapées »,

- l'accès à la connaissance avec des actions comme le développement des spectacles vivants ou la « bourse des savoirs ».

La finalité « Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles » est un élément important de l'Agenda 21. Le programme d'action témoigne d'un engagement fort sur la gestion et la mise en valeur des marais. La création d'un observatoire foncier et d'un conseil des marais devrait permettre d'appuyer la démarche de gestion concertée des activités sur la zone humide pour une vision partagée des marais tant du point de vue du diagnostic que des actions à mettre en œuvre.

Quelques exemples d'actions

Diversifier les outils de sensibilisation de la population

Une rubrique agenda 21 a été créée dans le journal semestriel de la Communauté de communes, afin de faire le point régulièrement sur les différents projets de la collectivité en termes de développement durable. Deux expositions sur l'Agenda 21 ont été réalisées et servent de support de communication lors des manifestations. Des temps forts permettent de faire vivre l'Agenda 21, comme par exemple la semaine du développement durable ou la fête de l'asperge du Blayais où se tient chaque année le village du développement durable rassemblant différents stands de sensibilisation. Enfin, le site internet de la collectivité propose une rubrique consacrée au plan d'action.

Soutenir un projet local pour dynamiser le développement du territoire

Un projet privé d'usine productrice d'électricité à partir de biomasse est en cours sur la commune de Marcillac. L'usine fonctionnera à partir de déchets viticoles achetés à la distillerie de Marcillac, et de déchets forestiers fournis par le Groupe Coopératif Forestier. L'électricité produite sera vendue à EDF et correspond à l'alimentation d'environ 1 300 habitations. Sur ce projet, la Communauté de communes de l'Estuaire assure un soutien dans la procédure administrative du dossier. Elle cherche également à mettre en relation les entreprises locales pertinentes pour la construction et le développement du projet et repère les emplois et profils recherchés pour le fonctionnement du dispositif et de l'usine.



Echanger des connaissances et se rencontrer avec la « bourse des savoirs »

Sur la base du volontariat et de la gratuité, des ateliers permanents sont proposés au public : informatique, conversation anglaise, lecture, cuisine et démonstration de recettes, gabaye (langue locale) donnant lieu à un spectacle annuel.

Des conférences sont également organisées avec notamment l'intervention de professeurs d'université.

En 2007, 200 personnes ont assisté aux cinq conférences, 95 personnes à la pièce de théâtre de l'atelier gabaye, 75 personnes ont participé aux ateliers permanents et 140 personnes se sont réunies au cours des 6 soirées de l'atelier cuisine.

Communauté de communes des Monts d'Alban

Contexte

Un agenda 21 pour répondre à un choc économique et social

Implantée à l'Est du département du Tarn en zone de montagne, la Communauté de communes des Monts d'Alban regroupe 3 105 habitants. Le patrimoine naturel particulièrement riche est cependant menacé. Certains biotopes tendent à disparaître notamment par la forte présence de résineux ou la diminution des bocages. L'agriculture, dynamique et rentable grâce aux démarches de qualité (Appellation d'Origine Contrôlée Roquefort), génère néanmoins des inquiétudes s'agissant de la reprise des exploitations. La forêt constitue une ressource importante mais le morcellement parcellaire limite son exploitation et son entretien.

Un premier projet de territoire a été construit en 1999 avec les partenaires. En 2005, afin d'anticiper un événement économique prévisible et marquant, la Communauté de communes a souhaité s'investir sur un nouveau projet en impliquant davantage la population et les acteurs locaux. Il s'agissait de rechercher des solutions au choc économique et social qu'allait subir le territoire par la fermeture en 2006 de la principale entreprise locale, une exploitation minière de fluor générant plus de 150 emplois directs et induits. Le Conseil communautaire a alors décidé en février 2005 d'engager la préparation d'un agenda 21, ce qui s'est rapidement traduit par une adhésion au réseau des territoires durables de Midi-Pyrénées.

Démarche

Un ancrage des actions dans l'économie locale et la cohésion sociale

L'équipe a su mettre en relation actions et enjeux avec une participation par vote des acteurs du territoire. Pour cela, un travail en régie de classement de toutes les propositions d'action a été réalisé. Ensuite, au cours de trois assemblées plénières constituées d'élus, de membres du Groupe de Travail d'Acteurs Locaux (GTAL), de partenaires institutionnels et techniques et d'habitants, les actions du programme ont été sélectionnées par vote, 5 actions pouvant être sélectionnées par participant. Il faut noter la forte contribution des actions en faveur de la « cohésion sociale » rarement prédominante dans les agendas 21. Le souci d'un ancrage des actions dans une économie locale et la volonté de tirer parti des valeurs attachées à l'environnement naturel est à souligner.

Les trois axes du programme sont :

- préserver et valoriser notre principal atout d'avenir : nos ressources naturelles,
- créer durablement de la valeur économique et sociale,
- renforcer pour tous l'attractivité du territoire et sa bonne gouvernance.



Un réseau de chargés de missions pour un échange d'expériences

Grâce au réseau des villes et territoires durables de Midi-Pyrénées et à la formation aux méthodes d'animation dispensée par l'Agence Régionale Pour l'Environnement, un réseau informel de chargés de mission Agenda 21 du Tarn s'est constitué. En attendant le pilotage et la formalisation de ce réseau par le Conseil général, plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour avancer collectivement sur le thème de la formation des agents des collectivités. Des contacts réguliers permettent l'échange d'informations et de documents.

Communauté
de communes
des Monts d'Alban
(81)
Midi-Pyrénées



Population : 3 105 habitants
Nbre de commune(s) : 8
Surface du territoire : 212 km²

Date du plan d'action :
27 mai 2008
Période de mise en œuvre :
2008-2011

développement



durable



Le regard des experts

Préserver et valoriser les ressources naturelles

Les actions visant la gestion et la valorisation des espaces et des productions liés à la forêt et à l'agriculture sont nombreuses et sont abordées de manière transversale par la préservation des ressources naturelles, la lutte contre les pollutions, le développement de filières économiques, la gestion du foncier, la création d'emploi et la promotion du territoire. Il est, par exemple, prévu de faire connaître et de valoriser le métier d'agriculteur à travers des reportages, des opérations « portes ouvertes », et par un encouragement des agriculteurs à présenter leur profession en milieu scolaire.

Les actions envisagées dans la préservation de la biodiversité concernent notamment :

- la sauvegarde du bocage : sensibilisation sur l'intérêt des haies champêtres, plantation de 15 km de haies en 5 ans, entretien du bocage,
- la gestion des vallées et des milieux humides : gestion des prairies humides à travers des contrats d'aménagement, sensibilisation auprès des agriculteurs pour la gestion de ces espaces, restauration et entretien des rivières, maîtrise de la progression de la friche.

Quelques exemples d'actions

L'appropriation de la démarche par tous les élus

Des rencontres individuelles avec les élus du Conseil communautaire titulaire ainsi qu'avec les adjoints des 8 communes (33 élus) ont permis de compléter et d'enrichir le diagnostic. Ce travail s'est basé sur une analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM) préalablement établie par le Groupe de Travail d'Acteurs Locaux (GTAL). Pour chaque grand thème du développement durable, les analyses AFOM jugées importantes par le GTAL ont été notées et complétées par les élus.

La limitation des intrants : vecteur d'économies

Face à l'évolution des réglementations et des aides soumises à l'éco-conditionnalité, la question environnementale, et notamment la limitation des intrants dans l'agriculture, est devenue une thématique incontournable. Les actions proposées se déclinent à travers :

- des formations sur l'analyse et la comparaison de critères technico-économiques tels que la marge brute ou les coûts alimentaires,
- des formations sur la gestion et l'optimisation de la fertilisation minérale et organique,
- le soutien d'opérations avec l'implication des négoce et coopératives pour la récupération des déchets agricoles (produits phytosanitaires non utilisés, bâches d'ensilage et sacs d'engrais, etc),
- l'accompagnement à l'irrigation raisonnée et la diffusion de bulletins d'irrigation.



Mieux gérer la forêt pour une meilleure valorisation économique

La forêt privée des Monts d'Alban est de moins en moins exploitée, faute de gestion. Les causes principales sont le morcellement parcellaire (près de 2 000 propriétaires), l'enclavement des parcelles et les problèmes de dessertes routières. Les objectifs visés dans l'Agenda 21 sont donc :

- l'identification des zones forestières intéressantes dans lesquelles existent des possibilités de desserte liées à des voies publiques,
- une gestion des 2/3 des espaces boisés dans les 10 prochaines années et la multiplication par 4 des quantités prélevées de produits forestiers.

Une carte d'identité forestière prenant en compte les aspects environnementaux sera établie. La mobilisation des propriétaires nécessite une forte sensibilisation et une information étendue sur la gestion durable à travers notamment des séances de formation à la gestion forestière ou l'animation de journées de démonstration.

Communauté de communes de la Mortagne

Contexte

Le projet de territoire, cœur de la réflexion stratégique en matière de développement durable

Situé à proximité immédiate des grands centres urbains de Nancy, du sillon lorrain et de Lunéville, le territoire intercommunal de la Communauté de communes de la Mortagne possède des paysages remarquables caractérisés par ses villages traditionnels et ses espaces naturels. Il attire ainsi de nouvelles populations et voit sa démographie augmenter. Les secteurs agricole et agro-alimentaire constituent, en nombre d'entreprises, les secteurs d'activité les plus représentés sur le territoire.

La Communauté de communes a été créée en 2003 suite à la dissolution de l'EPCI du Pays d'entre Moselle et Meurthe, dont elle avait repris le programme d'action. En 2006, elle affiche la volonté de se doter d'un nouveau projet de territoire avec un plan d'action adapté au nouveau périmètre. Les élus décident alors de réaliser un important travail de diagnostic pour l'élaboration d'un « plan intercommunal de mesure et de développement de l'attractivité du territoire », étude confiée à un cabinet d'études. Cette démarche de développement durable a été accompagnée par deux associations.

Démarche

Groupes de travail et transversalité

La démarche a été menée en 2006 en trois phases : diagnostic, stratégie et plan d'action.

En 2007, afin d'intégrer la notion de développement durable dans les différentes actions, 12 groupes de travail ont défini :

- dans quelles mesures leurs actions contribuaient déjà à une démarche de développement durable,
- quelles étaient les possibilités d'amélioration.

Les groupes de travail proposent des actions au bureau, puis au Conseil communautaire pour validation. Ces groupes de travail sont ouverts à tous les habitants, aux élus et aux partenaires techniques.

Le Conseil communautaire, le bureau et les groupes de travail (composés de toute personne souhaitant y participer) réalisent le suivi des actions et assurent leur transversalité grâce à des réunions annuelles : les « rencontres en Mortagne ». S'il n'y a pas de comité de pilotage créé spécifiquement pour le projet, il existe donc cependant une organisation interne qui permet la transversalité et la participation de tous.



Bénéficiaire des Expériences d'autres territoires

Dans le cadre d'une expérimentation lorraine intitulée « Territoires et développement durable », les deux associations « le Carrefour des Pays Lorrains » et « l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative à l'Environnement de Lorraine » ont assisté la Communauté de communes dans la conception de son programme de territoire. Cette assistance a porté sur la gestion méthodologique des groupes de travail et sur l'organisation d'échanges d'expériences avec d'autres collectivités également impliquées dans une démarche de développement durable.

Communauté de
communes
de Mortagne
(54)
Lorraine



Population : 4 254 habitants
Nbre de commune(s) : 17
Surface du territoire : 163.7 km²

Date du plan d'action :
14 mai 2008
Période de mise en œuvre :
2008-2012

développement



durable



Le regard des experts

La lutte contre les changements climatiques et l'attractivité du territoire

Plusieurs projets visent à améliorer les performances énergétiques des habitations, des entreprises et des collectivités du territoire. Ainsi, la Communauté de communes soutient les initiatives de création de bâtiments d'entreprise répondant aux objectifs de développement durable. Pour cela, une commission instruit et contrôle les dossiers de demande de subventions : elle se déplace sur le chantier avant et après les travaux et peut annuler la subvention promise, en cas de non respect des prescriptions.

Conjointement, d'autres actions sont prévues :

- sensibilisation des habitants et des artisans aux économies d'énergie, accompagnée d'un bilan énergétique des habitations, entreprises et bâtiments publics du territoire,
- développement de la filière bois-énergie favorisant une diversification de l'agriculture.

Les actions identifiées vont également permettre au territoire de progresser dans le développement touristique : des guides touristiques de promotion de la région sont prévus, le rôle de l'association Val de Mortagne comme opérateur touristique sera développé, l'offre d'accueil en milieu rural sera renforcée.

Enfin, afin de perpétuer le dynamisme culturel du territoire, favorable à l'accueil de nouveaux arrivants, des actions sont également prévues : soutien aux actions culturelles, mise en réseau des bibliothèques, développement de la pratique du conte et d'outils de diffusion culturelle en milieu rural.

Quelques exemples d'actions

L'approche participative dans le suivi de la mise en œuvre des actions

14 groupes thématiques de travail ont été créés depuis 2004, chargés de proposer des actions, d'en assurer le suivi et la mise en œuvre. Les élus valident leurs travaux. 200 personnes composent ces groupes, ouverts à tous, et composés à 50% d'élus et à 50% d'habitants volontaires et partenaires. Le site internet de la collectivité propose d'ailleurs aux internautes de s'inscrire en ligne. Animés par l'agent de développement ou la directrice de la Communauté de communes, ils se réunissent 4 fois par an au minimum.

Un engagement solidaire : la coopération décentralisée au Mali

Un « volontaire du progrès » a été recruté en janvier 2008 par la Communauté de communes afin d'animer le processus de décentralisation auprès des communes de la région de Goa (Mali). Trois thèmes sont portés par ce projet : la décentralisation et la gestion communale, le développement de la cartographie et l'appui au développement d'un tourisme durable. Cette action de solidarité a déjà conduit à des échanges d'expériences avec des élus et techniciens maliens et à une réflexion visant un tourisme durable.



Le conte, une culture populaire diffusée dans les villages

La Communauté de communes de la Mortagne possède une forte dynamique autour du conte. Cette dynamique fédère les bibliothèques du territoire et favorise leur mise en réseau. Le conte est par ailleurs une excellente entrée en termes d'écoute, de lecture, d'écriture, d'édition et de diffusion. En lien avec le groupe « conte » de la Convention de Développement Culturelle du Pays du Lunévillois, des animations seront réalisées sur le territoire intercommunal, en particulier dans les écoles et le monde associatif via le réseau des bibliothèques. L'accueil de professionnels réalisant des contes, des formations ou pilotant des ateliers d'écriture pourra être envisagé. Le recueil des paroles des anciens favorisera les échanges intergénérationnels.